

Calomnies cléricales. — L'instruction faite par M. Devasseur, au sujet de la petite L..., dont la mère avait, comme on se le rappelle, déposé une plainte à l'Assistance publique et au parquet, est terminée. Mine L... prétendait que sa fille, âgée de six ans, avait été violée par un interne à l'hospice de l'Enfant-Jésus.

Il résulte de l'enquête que l'enfant L... n'a subi aucune violence et que les altérations observées dans sa santé avaient une toute autre cause que celle que sa mère leur avait attribuées. www.lesamisirdesdieux.fr